



TRAITÉ BUDGÉTAIRE EUROPÉEN Une « commission spéciale » au cœur du débat

Ce mois-ci,
en commission ...

Les débats budgétaires de l'automne incluent, cette année, la ratification du **Traité européen** sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) ainsi que l'adoption d'un projet de loi organique destiné à en intégrer les dispositions dans notre droit national.

L'examen de ce dernier texte incombe en principe à la commission des Lois. Pourtant, eu égard au caractère transversal des enjeux ici posés, qui intéressent tant la commission des Finances que celles des Affaires sociales et des Affaires étrangères, j'ai obtenu la **création d'une « commission spéciale »** susceptible de prendre en compte tous les points de vue.

Elu à la présidence de cette instance, j'ai déjà fait auditionner les ministres concernés, Pierre Moscovici et Jérôme Cahuzac. S'en est suivi un débat très riche qui m'a conforté dans mon sentiment que la ratification du TSCG est au final **une nécessité vitale pour la France**, non une contrainte intolérable imposée par l'Europe ou les marchés.



Jean-Jacques

URVOAS

• Député
du Finistère

• **Président de la commission des Lois constitutionnelles,
de la Législation et de l'Administration générale
de la République**



Ce mois-ci,
dans l'hémicycle ...

LOI SUR LE LOGEMENT SOCIAL Répondre à l'urgence du « mal-logement »

L'Assemblée nationale a adopté le 26 septembre dernier le projet de loi « *relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social* ».

C'était l'un des grands engagements de campagne du Président de la République, et il est en passe d'être tenu. Difficile de ne pas s'en réjouir, tant la situation présente s'avère dramatique. Rappelons ainsi qu'aujourd'hui, plus de **trois millions de Français ne sont pas logés, ou le sont très mal !**

Ce texte permettra de sortir de l'impasse actuelle, par la **mobilisation du foncier public en vue de construire des logements et le renforcement des exigences de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)**. Plusieurs amendements sont venus utilement enrichir le projet gouvernemental. Je pense en particulier à celui qui étend le périmètre d'application de la loi SRU aux communes de plus de 1 500 habitants.

Ce mois-ci,
en Cornouaille ...



GROUPE DOUX **Préserver ce qui peut encore l'être...**

C'est l'histoire **d'une descente aux enfers**, avec des conséquences catastrophiques sur tout un secteur d'activité à dimension stratégique pour la Bretagne, l'agroalimentaire.

Le groupe Doux a été placé en redressement judiciaire au mois de juin, son pôle frais a été liquidé durant l'été, entraînant **la destruction d'un millier d'emplois**, et le devenir des pôles congelés et élaborés, dont l'usine Père Dodu de Quimper, reste lui-même en suspens jusqu'à fin novembre – gé-nérant une attente très douloureuse pour les personnels concernés, qui ignorent tout du sort qui leur sera réservé.

Le Gouvernement et les collectivités se mobilisent pleinement sur ce dossier. J'ai moi-même fait connaître mon entière disponibilité aux délégués syndi-caux que j'ai rencontrés. Dans la perspective des échéances à venir, **nous devons agir de concert** afin que les salariés ne fassent pas les frais de « com-binaisons » seulement dictées par des considérations financières.

Et demain, vous en entendrez parler...

Le 5 juillet 2012, la Cour de cassation avait souligné **le caractère illégal de la garde à vue pour seul motif de séjour irrégulier** – conséquence d'un arrêt de décembre 2011 de la Cour de Justice de l'Union européenne. Depuis lors, les policiers n'étaient plus autorisés à retenir les étrangers suspectés plus de quatre heures, délai maximal prévu pour la procédure de vérification d'identité.

Un délai jugé notoirement insuffisant. Il est bien vite apparu, notamment, que **les préfetures ne dispo-saient plus du temps nécessaire** pour prendre des décisions argumentées avant de lancer les procédures d'éloignement du territoire.

C'est pourquoi le Gouvernement vient de déposer un projet de loi qui prévoit de substituer à la garde à vue désor-mais illégale des sans-papiers **une « retenue » pouvant se prolonger jusqu'à seize heures**. Cette procédure sera mise en œuvre sous contrôle du procureur de la République qui aura la faculté de l'interrompre à tout moment.

Par ailleurs le texte **abroge le délit d'aide désintéressée aux étrangers en situation irrégu-lière**. Un délit passible de cinq ans de prison et 30 000 euros d'amendes qui, même s'il n'était plus appliqué depuis deux ans, exposait parfois les associations de soutien aux sans-papiers à de déplaisantes pressions administratives...



Contacts et Secrétariat

8/10, Place de la Tourbie - 29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 69 80 - Fax. : 02 98 95 01 30
Mail : contact@urvoas.org
Blog personnel : www.urvoas.org
Twitter : @JJUrvoas

Mes collaborateurs

À Quimper, le secrétariat est assuré par **Morgane Conan**,
Renée Fily s'occupe des interventions individuelles :
renee.fily@urvoas.org,

Alain Tanguy des dossiers de la circonscription (syndicats, associations, collectivités) :
alain.tanguy@urvoas.org

À Paris, **Anne Wurtz** prépare et suit les débats de la commission des Lois :
awurtz@assemblee-nationale.fr